

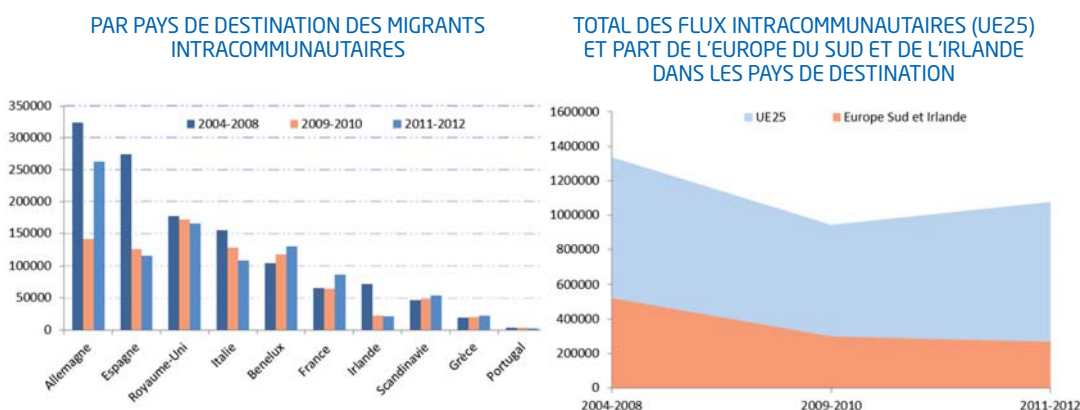


Profils migratoires européens dans la crise

Cécile Jolly¹

Trois pour cent des Européens sont aujourd'hui installés dans un État membre autre que leur pays de nationalité. Chaque année, ils sont un million à faire de même : ce flux n'excède pas 0,3 % de la population européenne et représente moins de la moitié des arrivées de migrants dans l'espace communautaire², majoritairement venus de pays tiers. La mobilité, traditionnellement faible en Europe, s'est accrue depuis les élargissements à l'Est sous l'effet de l'accentuation des différentiels de revenu dans une zone de libre circulation des hommes. Elle a eu tendance à se rétracter dans le premier temps de la crise globale qu'a connue l'Europe à partir de 2008, avant de rebondir dès 2010, reflétant en partie les divergences économiques croissantes de l'Europe. La contribution de la mobilité reste néanmoins faible dans l'ajustement des marchés européens du travail et n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise : les flux restent inférieurs au pic de 2007-2008 constaté lors de l'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie, et les effectifs communautaires résidant dans un autre État membre qui croissaient de 10 % par an depuis 2004 ne progressent plus que de 4 % par an depuis 2008. Le sens et la géographie des mobilités intracommunautaires ne répondent eux-mêmes que partiellement aux différentiels de performance et de création d'emploi. Deux types de flux sont en croissance, ceux du sud vers le nord, tirés par les divergences au sein de la zone euro, et ceux de l'est vers l'ouest, numériquement les plus nombreux, tirés par les différentiels de niveau de vie. En ce sens, les migrations au sein de l'Union demeurent surdéterminées par la démographie, la liberté de circulation, les différentiels de revenu et les diasporas.

GRAPHIQUE 1. FLUX D'IMMIGRATION INTRACOMMUNAUTAIRE, 2004-2013, EN MOYENNE ANNUELLE



Pour les pays de départ, les flux d'immigration comprennent tous les migrants européens (UE 28) non nationaux arrivés dans l'année dans un autre État membre.

Pour les pays de destination, l'UE 25 fait référence à l'Union européenne avant les élargissements à la Bulgarie et à la Roumanie (2007) ainsi qu'à la Croatie (2013), les séries temporelles pour ces derniers pays étant lacunaires. La Scandinavie est constituée du Danemark, de la Finlande et de la Suède, le Benelux de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas.

Lecture : La population européenne migrant dans un autre État membre de l'UE 25 était en moyenne de 1,3 million par an entre 2004 et 2008 ; elle a régressé à 0,9 million par an en 2009-2010 avant de se redresser à 1 million par an en 2011-2012.

Sources : Eurostat et OCDE.

1. Département Travail Emploi.

2. Les flux d'immigration intracommunautaire (hors migrations de retour, c'est-à-dire excluant les flux de personnes qui retournent dans leur pays d'origine) comptent pour 45 % des arrivées totales, tandis que les flux originaires des pays tiers en représentent 55 %.

LES ENJEUX

La contribution de la mobilité à la convergence européenne a-t-elle augmenté à l'occasion de la grande récession et peut-elle contribuer à résorber les différentiels qui se sont creusés au sein de l'Europe, notamment à l'intérieur de l'espace de la monnaie unique ? Cette question, lancinante depuis la création de l'euro, est devenue un enjeu de la sortie de crise : la mobilité intracommunautaire peut permettre de réallouer la main-d'œuvre des pays affectés par une récession sévère vers ceux où la croissance et l'emploi se sont davantage maintenus ; elle peut, dans le même temps, contribuer à polariser les compétences dans les pays déjà les plus performants.

Les flux migratoires d'installation (qui excluent les migrations saisonnières, transfrontalières et le travail détaché) constituent une bonne approximation pour apprécier la sensibilité de la mobilité européenne aux divergences conjoncturelles entre États membres. De ce point de vue, on constate deux temps de la crise : un premier temps où la récession affecte l'ensemble des pays européens et conduit à une rétraction générale de la mobilité ; un second temps où les divergences croissantes au sein de l'Union s'accompagnent d'une reprise des migrations intracommunautaires, en particulier à destination de l'Europe du Nord. Identifier les causes de cette reprise de la mobilité comme réponse aux divergences conjoncturelles nécessite néanmoins de confronter l'ampleur et les temporalités des crises nationales à l'intensité et au sens des mobilités. Une analyse des flux et reflux depuis 2008 laisse transparaître un maintien des traditions migratoires et de la géographie des mobilités qui minimise le poids des facteurs conjoncturels.

LES MIGRATIONS INTRA-EUROPÉENNES, UNE RÉPONSE À LA CRISE ?

Pas d'ajustement de l'emploi par la mobilité intra-européenne au pic de la crise

Le premier temps de la crise (2008-2010) n'a pas occasionné d'ajustement de l'emploi par la mobilité du facteur travail en Europe. Le choc a, en effet, été partagé par l'ensemble des pays européens, rendant difficile la recherche d'un emploi ailleurs. La mobilité intra-européenne a donc eu tendance à se rétracter. En 2009, le nombre d'Européens partant vivre dans un autre État membre a reculé pour la première fois depuis les élargissements de 2004 (graphique 1).

La crise a non seulement entraîné une baisse de l'expatriation, mais elle a également conduit à un phénomène de retour des Européens mobiles dans leur pays d'origine. Les immigrés européens les plus vulnérables sur le marché du travail ont été les plus affectés par ce phénomène de retour, en particulier ceux venus des pays de l'Est, du fait de leur concentration dans des activités qui ont subi fortement le retournement conjoncturel (industrie, construction, hôtellerie-restauration) et des formes d'emploi moins stables qu'ils occupent. L'expatriation des ressortissants

des pays de l'Est s'est rétractée de 2 % entre 2008 et 2010, alors que dans le même temps les migrations de retour ont augmenté de 35 %. Les Polonais et les Portugais ont été particulièrement nombreux à revenir dans leur pays d'origine ; le nombre de leurs retours a été multiplié respectivement par trois et par deux entre 2008 et 2010.

Outre le caractère symétrique de la récession de 2008 et la baisse de l'attractivité économique des pays d'accueil des migrants, ce recul général de la mobilité intra-européenne s'explique par deux autres facteurs :

D'une part, les mobilités de travail sont essentiellement dominées par ceux qui ont un emploi, et non par les chômeurs. Les Européens du Nord, dans une moindre mesure ceux du Sud et de l'Est, migrent plus souvent dans un autre État membre avec un contrat de travail en poche que pour rechercher un emploi³. Le coût de la migration (déménagement, perte de réseaux de relations professionnelles et amicales, adaptation linguistique et culturelle, etc.) constitue de ce point de vue un frein supplémentaire aux transitions de chômage à emploi par rapport aux marchés nationaux du travail. Quelle que soit la distance géographique, le turn-over sur le marché du travail, y compris à l'intérieur des frontières nationales, est majoritairement assuré par la mobilité des travailleurs déjà en emploi. Dans

3. Benton M. et Petrovic M. (2013), *How Free is Free Movement?*, Migration Policy Institute Europe, Bruxelles, mars.

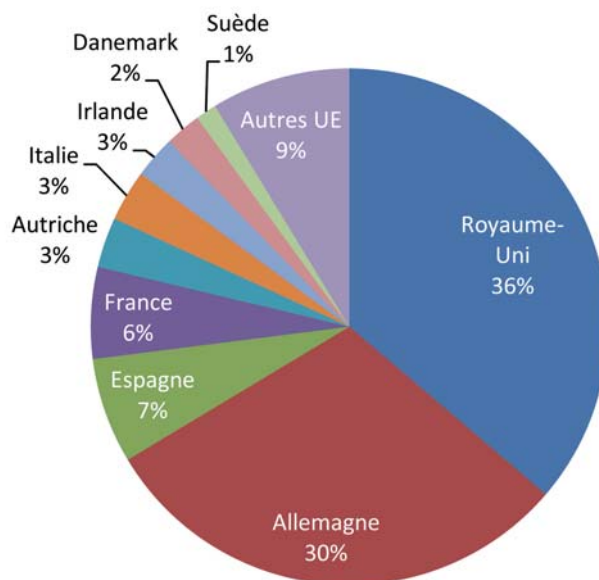
la crise, les créations de postes sont plus limitées et les possibilités de mobilité se réduisent pour tous les travailleurs, mais plus encore pour ceux qui sont en recherche d'emploi ou qui viennent d'un autre pays.

D'autre part, le caractère procyclique des politiques migratoires (plus libérales en période de croissance économique et enclines à la fermeture des frontières en bas de cycle) participe également de ce recul transitoire de la mobilité intra-européenne. Certes l'Union européenne est un espace de libre circulation des travailleurs, mais des mesures restrictives transitoires ont été rétablies, à l'occasion de la crise, pour les ressortissants des pays ayant adhéré à l'Union en 2007 (Bulgarie et Roumanie), qui sont aussi parmi les Européens les plus mobiles. Ce fut en particulier le cas en Espagne, qui est un des premiers pays d'accueil des immigrés roumains et bulgares. Ces mesures ont toutes été levées en 2014.

Une reprise sensible de la mobilité intra-européenne à partir de 2010 pour répondre aux divergences économiques croissantes dans l'Union

L'accentuation des divergences économiques en Europe à partir de 2010 a correspondu à une reprise de la mobilité intracommunautaire et à une polarisation accrue des flux géographiques. Plus de un million d'Européens sont partis s'installer dans un autre État membre en 2012, un flux en croissance de 15 % par rapport à 2010⁴. Ces Européens mobiles ont choisi majoritairement comme destination les pays du nord et du centre de l'Europe. Près de 80 % des employés européens de 15 ans et plus ayant migré depuis deux ans dans un pays de l'Union travaillent en 2013 dans seulement six États membres, parmi les moins affectés par la crise (l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la France, la Suède et le Royaume-Uni), une proportion qui s'est accentuée de plus 15 points de pourcentage depuis 2010⁵ (graphique 2). Symétriquement, l'Europe latine et l'Irlande, qui avaient accueilli une grande part des flux migratoires intra-européens avant la crise, ont connu une baisse sensible de leur attractivité en raison de leurs difficultés économiques persistantes. Le nombre d'Européens y migrant annuellement (hors migrations de retour) a reculé de 13 % depuis 2008.

GRAPHIQUE 2. RÉPARTITION PAR PAYS D'ACCUEIL DES PERSONNES EMPLOYÉES, ÂGÉES DE 15 ANS ET PLUS, RÉSIDANT DEPUIS DEUX ANS DANS UN PAYS DE L'UE AUTRE QUE CELUI DE LEUR NATIONALITÉ, 2013 (EN % DE L'ENSEMBLE)



Total UE 28 : 620 000 personnes.
Source : Eurostat (Labour Force Survey).

Les nouveaux migrants européens sont majoritairement originaires de l'est et du sud de l'Europe, traduisant la dégradation des conditions économiques dans ces deux aires géographiques. La mobilité de l'Est, traditionnellement la plus nombreuse au sein de l'Union, contribue le plus fortement au rebond des flux migratoires européens. Leur propension à migrer est néanmoins orientée à la baisse et les flux restent plus faibles qu'avant la crise, à l'exception des pays baltes. À l'inverse, la mobilité intra-communautaire des Européens du Sud est plus forte qu'avant 2008. Ils ont en particulier repris le chemin de l'Allemagne et du Royaume-Uni, ainsi que, dans une moindre mesure, celui de la France, où ils sont installés de longue date. Un tiers des migrants communautaires arrivés outre-Rhin en 2012 sont natifs d'Europe latine⁶. Au Royaume-Uni, le nombre de ressortissants espagnols, grecs, italiens et portugais disposant d'une assurance sociale aurait été multiplié par 2,5 depuis 2010⁷.

4. Chiffres Eurostat. Voir aussi OCDE (2013), *International Migration Outlook*, OCDE publications, Paris.

5. European Union Labour Force Survey – Annual Results 2012 et 2013.

6. Holland D. et Paluchowski P. (2013), *Geographical Labour Mobility in the Context of the Crisis*, European Employment Observatory, juin.

7. Source : *National Insurance Number (NINo) Allocations to Adult Overseas Nationals Entering the UK*. Un numéro d'assurance sociale est obligatoire pour tout étranger qui veut travailler au Royaume-Uni ou bénéficier de prestations sociales. Le nombre d'assurés sociaux étrangers nouvellement enregistrés comptabilise uniquement les adultes. Ces chiffres illustrent une tendance, mais ne peuvent constituer une estimation des flux globaux d'immigration par nationalité.

UNE FAIBLE CONTRIBUTION DES MOBILITÉS À L'AJUSTEMENT DES MARCHÉS DU TRAVAIL EUROPÉEN

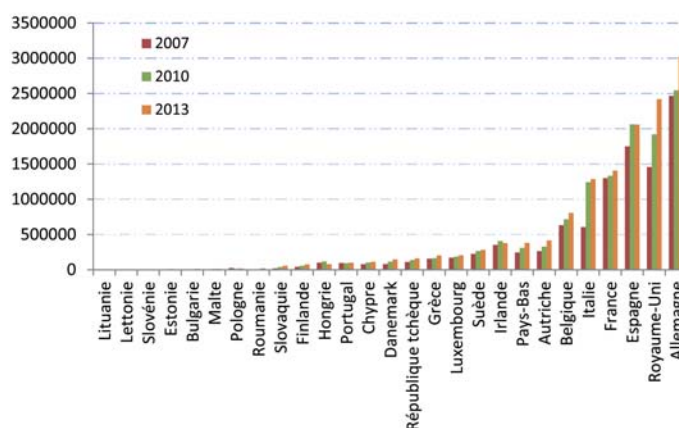
Une mobilité européenne peu réactive aux changements de conditions économiques

En dépit de cette reprise de la mobilité européenne, sa contribution à l'ajustement des marchés du travail européens confrontés à des chocs asymétriques et à une divergence croissante est restée faible. Les mouvements de personnes comme la géographie des mobilités n'ont que marginalement correspondu aux disparités économiques des États membres.

En effet, l'attractivité des pays pour les migrants européens n'est pas mécaniquement corrélée aux opportunités d'emploi. De ce fait, les économies les plus performantes ont certes connu un afflux migratoire, mais qui est resté modeste eu égard à la dégradation relative des autres pays. À l'exception des ressortissants d'Europe latine, les migrants européens ont préféré à l'Allemagne soit le Royaume-Uni quand ils venaient des pays baltes, soit l'Italie quand ils venaient de Roumanie et de Bulgarie. Or les performances de ces deux derniers pays ont été médiocres dans la crise. Le Royaume-Uni s'affirme même comme le premier pays de destination des migrants européens les plus récents et accueille plus d'un tiers des Européens en emploi ayant migré depuis deux ans dans un autre État membre (graphique 2). Plus encore, l'Espagne, au cœur de la crise des dettes souveraines de la zone euro, a continué à attirer les migrants des pays de l'Est, notamment les ressortissants issus du dernier élargissement (Roumains et Bulgares). Si les flux bruts ont reculé dans les deux grands pays d'immigration de l'Europe du Sud, l'évolution des effectifs de la population européenne résidente dans un autre État membre (qui enregistre dans le temps les flux nets d'accroissement des Européens installés dans un autre pays de l'Union et fournit ainsi un aperçu de l'état de la mobilité géographique passée, quels que soient les allers-retours et la durée d'installation) montre plutôt une accentuation de la mobilité en Italie depuis 2007 et une stagnation en Espagne depuis 2010. Dès lors, la crise a peu affecté la géographie des mobilités en Europe. L'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, la France et l'Italie continuent d'être les premiers pays d'accueil des Européens mobiles (graphique 3). Entre 2008 et 2013, le Royaume-Uni est

passé devant l'Espagne et l'Italie a rejoint la France, ce qui ne reflète pas leurs performances économiques comparées (et singulièrement leurs taux de chômage).

**GRAPHIQUE 3. HIÉRARCHIE DES PAYS D'ACCUEIL
DES MIGRANTS EUROPÉENS**



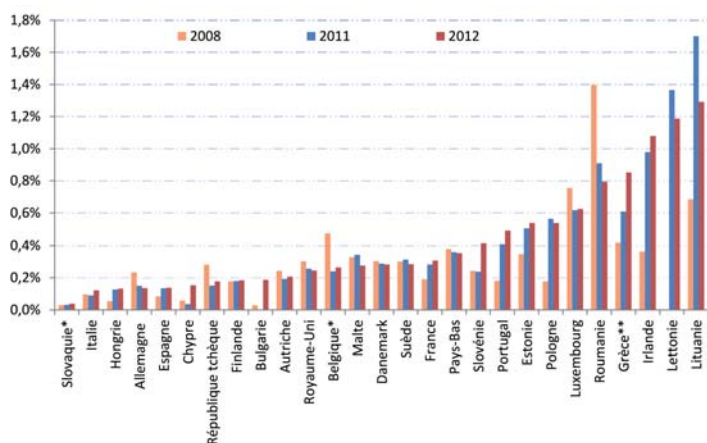
Nombre de ressortissants communautaires installés dans un autre État membre, 2008-2013.
Source : Eurostat, stock de population par nationalité.

De manière comparable, la propension à migrer des Européens ne croît pas mécaniquement avec le taux de chômage dans le pays d'origine. Certes, le taux d'expatriation des Grecs a été multiplié par deux entre 2010 et 2012 et celui des Irlandais par trois depuis 2008. Mais on n'observe pas de phénomène massif d'émigration et les taux d'expatriation restent inférieurs à 1 % pour l'ensemble des Européens, à l'exception des ressortissants des États baltes. Dans les pays d'Europe latine très touchés par la crise de la zone euro, les taux d'expatriation semblent particulièrement faibles par rapport à l'ampleur de la crise, notamment en Italie et en Espagne (graphique 4), et insuffisants pour alléger le poids des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. L'expatriation des Espagnols et des Italiens représente respectivement moins de 1 % et de 4 % des chômeurs dans ces deux pays (9 % pour le Portugal)⁸. De plus, la réallocation de main-d'œuvre par l'émigration s'est largement faite hors d'Europe. À l'exception des ressortissants des pays de l'Est, les candidats au départ en Europe latine ou en Irlande ont préféré des destinations plus lointaines que l'Europe voisine. Symétriquement, les pays durement frappés par la crise ne sont pas nécessairement ceux dont la mobilité est la plus forte. L'expatriation des Polonais, tendanciellement en baisse dans les années 2000, s'est plutôt accrue depuis 2008 (passant de 0,2 % à 0,5 % par an depuis), alors que leur pays a été relativement épargné par la crise.

8. Barslund M. et Busse M. (2014), *Making the Most of EU Labour Mobility*, CEPS, Bruxelles, octobre.

Dès lors, les profils migratoires des Européens n'ont pas été structurellement modifiés par la divergence européenne. Les Européens de l'Est s'affirment toujours davantage comme les premières nationalités installées dans un autre État membre. Les Polonais, les Roumains et les Baltes représentent en 2013 près de 40 % des actifs européens installés dans un autre État membre depuis moins de deux ans⁹, les Européens du Sud et l'Irlande 20 %. Au total, alors qu'ils comptent pour 20 % de la population de l'Union, les ressortissants des pays de l'Est représentent en 2012 plus d'un Européen mobile sur deux.

GRAPHIQUE 4. TAUX D'EXPATRIATION DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES (EN % DE LA POPULATION DE MÊME NATIONALITÉ)



Le taux d'expatriation exprime le ratio entre les flux d'émigration des nationaux rapportés à la taille de la population nationale résidente.

Les chiffres d'émigration ne sont pas disponibles pour la Lettonie en 2008 et pour la Bulgarie en 2012.

* Données 2007.

** Données 2010.

Source : Eurostat.

Des facteurs structurants de la mobilité qui l'emportent sur les divergences conjoncturelles

Cette relative insensibilité de la réponse migratoire européenne aux chocs asymétriques rend compte du poids d'autres facteurs explicatifs de la mobilité que l'ampleur et la durée de la crise ne suffisent pas, pour l'heure, à inverser.

En premier lieu, certains facteurs limitent la mobilité des Européens quelle que soit la situation conjoncturelle. C'est le cas du vieillissement démographique, les tranches d'âge les plus mobiles étant les plus jeunes, qui ont encore peu d'attaches. La part des moins de trente ans décrois-

sant partout en Europe, la mobilité en est structurellement affectée. L'appel à l'immigration pour compenser la décroissance de la population en âge de travailler se fait dès lors essentiellement par des flux extracommunautaires, une tendance qui ira en s'accroissant. Autre facteur limitatif, les différences linguistiques, les difficultés administratives et de reconnaissance des diplômes ou des compétences professionnelles constituent un frein durable à la mobilité en Europe. D'une manière générale, les coûts associés à la migration restent un obstacle qui limite la mobilité. Enfin, la crise a eu tendance à renforcer l'hostilité des opinions publiques aux migrations, y compris pour les ressortissants des derniers adhérents à l'Union (Roumanie, Bulgarie, Croatie). Des restrictions à la liberté de circulation ont été imposées pour ces nationalités dans tous les pays européens, sauf en Suède et en Finlande. La politique britannique de limitation globale des migrations avait originellement pour but explicite de réduire la migration de l'Est. Au-delà de l'UE, le référendum suisse conduisant à limiter la circulation des travailleurs à l'intérieur de l'espace économique européen (et Schengen) illustre également ce phénomène.

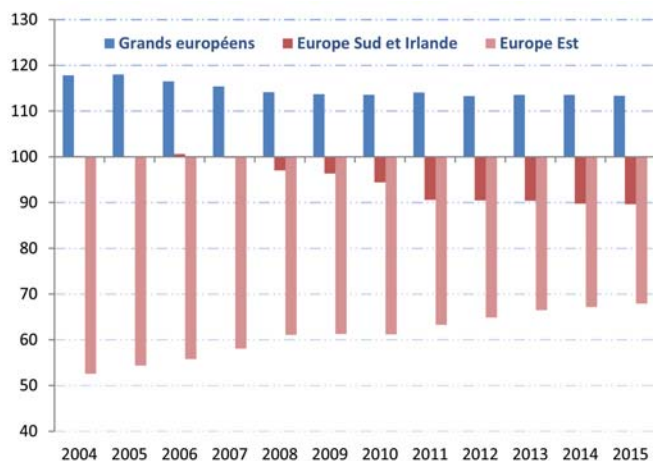
En deuxième lieu, la mobilité européenne reste essentiellement motivée par la liberté de circulation et le différentiel de revenu entre l'Est et l'Ouest qui continue de perdurer. La reprise de la mobilité intracommunautaire est, en effet, moins liée à une réaction aux chocs asymétriques qu'aux flux consécutifs à l'élargissement. Les Roumains sont aujourd'hui, avec les Polonais, les ressortissants communautaires les plus mobiles et l'accroissement notable de leur expatriation correspond à leur entrée dans l'Union et à la liberté de circulation qu'ils ont obtenue. Des travaux économétriques confirment cet effet prédominant de la liberté de circulation par rapport aux variations du taux de chômage dans la reprise de la mobilité intracommunautaire à partir de 2010¹⁰. La propension à migrer des ressortissants des pays de l'Est est également largement due au différentiel de revenu qui sépare encore l'Est et l'Ouest. Celui-ci explique que les pays de l'Europe latine soient restés attractifs en dépit de la dégradation des conditions économiques y prévalant. En effet, les différentiels de revenu par tête de l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est ont stagné pendant la crise, tandis que les pays du Sud et l'Irlande décrochaient progressivement de la

9. Source : Labour Force Survey 2013, chiffres absolus tirés de : Commission européenne (2014), "Recent trends in the geographical mobility of workers in the EU", *EU Employment and Social Situation Quarterly Review (ESSQR)*, supplément de juin.

10. Voir Jauer J. et al (2014), *Migration as an Adjustment Mechanism in the Crisis? A Comparison of Europe and the United States*, IZA Discussion Paper, n° 7921, janvier.

moyenne européenne (graphique 5). La faible convergence des revenus constitue dès lors un facteur qui structure encore fortement les flux intra-européens.

GRAPHIQUE 5. DIFFÉRENTIELS DE NIVEAU DE VIE EN EUROPE
RNB* PAR HABITANT, EN PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT (BASE 100 = UE 28) : ÉCARTS À LA MOYENNE EUROPÉENNE, 2004-2015



* Revenu national disponible.

Les grands Européens sont les trois premières économies et populations européennes : l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

L'Europe du Sud regroupe l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal.

Source : Ameco ; 2014 et 2015 sont des prévisions.

Enfin, la géographie des mobilités est très largement déterminée par la proximité géographique et culturelle ou par l'existence d'une diaspora dans le pays d'accueil. De la même manière qu'on commerce prioritairement avec ses voisins, on migre avant tout vers les pays limitrophes et vers ceux où les ressortissants de son pays ont déjà eu tendance à migrer, la diaspora constituant une ressource pour le migrant, qui facilite les transitions. La présence d'une communauté d'Europe latine en France, d'Europe de l'Est au Royaume-Uni et en Irlande, bulgare et roumaine en Espagne et en Italie détermine dès lors les flux postérieurs. La proximité géographique et culturelle joue également un rôle non négligeable. La situation géographique de l'Italie aux carrefours de l'est et de l'ouest mais aussi du nord et du sud de l'Europe en fait une destination privilégiée des derniers pays de l'élargissement. La divergence économique européenne n'a dès lors infléchi que marginalement la destination des migrants européens.

CONCLUSION

La crise a donc peu joué sur les fondamentaux migratoires que constituent les conditions de circulation des hommes, les différentiels de revenu entre l'est et l'ouest de l'Europe, les structures démographiques ou les proximités géographiques et humaines.

Elle pourrait cependant avoir ralenti ou accéléré certaines transitions migratoires, dans la mesure où les migrations nettes contribuent dans les pays vieillissants d'Europe à la croissance de la force de travail disponible, facteur essentiel de production à long terme. En ce sens, l'évolution du solde migratoire peut affecter durablement la croissance potentielle, mais il est sans doute trop tôt pour en inférer des impacts durables. En particulier, si le solde migratoire s'est fortement amélioré pour l'Allemagne (baisse de l'expatriation et hausse de l'immigration) et considérablement dégradé pour l'Irlande (évolution inverse), cette situation n'est pas nécessairement pérenne : les Allemands pourraient reprendre le chemin de l'expatriation et leur pays être fortement concurrencé par d'autres grands pays d'immigration¹¹, dégradant à nouveau leur solde migratoire (qui était négatif avant crise) et donc leur croissance potentielle ; les Irlandais pourraient, à l'inverse, être moins mobiles avec l'amélioration de leur situation économique et redevenir un pays attractif d'immigration, comme le sont tous les pays anglophones de la planète (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande).

La crise pourrait en outre avoir accéléré une polarisation des compétences au nord de l'Europe, au détriment de la périphérie est et sud, dans la mesure où le travail qualifié est plus mobile et attiré par les activités à haute valeur ajoutée. Cette tendance précède très largement la crise et les flux sont pour l'heure trop faibles pour que l'on soit en mesure de savoir s'ils sont durables. En effet, la mobilité des qualifiés, si elle est temporaire et conduit au retour dans le pays d'origine, est plutôt un gain en termes d'expériences et de compétences gagnées à l'extérieur pour être valorisées dans l'économie nationale ensuite. Le risque de perte en capital humain réside plutôt aujourd'hui dans la sortie hors d'Europe des ressortissants des pays les plus touchés par la crise, qui, si elle était durable, viendrait accentuer la diminution des actifs potentiels au sein de l'espace communautaire.

11. Münz R. (2014), *The Global Race for Talent : Europe's Migration Challenge*, Bruegel Policy Brief, Bruxelles, mars.



ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

MESURER LES MOBILITÉS EN EUROPE

On peut mesurer la mobilité intra-européenne par l'analyse de l'évolution des effectifs et de la proportion de migrants intracommunautaires (stocks annuels de population communautaire résidant dans un autre État membre) ou par les entrées et les sorties du territoire par nationalité (flux d'immigration et d'émigration). Trois types de données sont utilisées à cette fin : les recensements de population, les enquêtes Emploi européennes harmonisées (Labour Force Survey) et les données administratives de flux.

Le nombre de migrants étrangers (stocks) est estimé annuellement dans chaque pays grâce au recensement ou à des enquêtes complémentaires, qui demandent à chaque personne résidente sa nationalité. Les stocks d'étrangers mesurent l'accroissement des effectifs entre deux dates et donnent ainsi un aperçu de la mobilité passée, c'est-à-dire des flux nets cumulés (y compris retour, naissance, décès, ou acquisition de la nationalité). Afin de neutraliser l'effet de l'accroissement naturel (naissance moins décès) sur la population considérée, on peut théoriquement isoler les tranches d'âge actif (15-65 ans), mais les données croisant l'âge et la nationalité sont trop partielles pour y parvenir.

Le nombre de migrants entrants (flux bruts d'immigration) ou sortants (flux bruts d'émigration) annuellement de chaque pays est estimé à l'aide de sources administratives (registre de population, permis de séjour ou de travail pour les pays tiers, voire décompte aux frontières ou enregistrement aux assurances sociales pour le Royaume-Uni), d'enquêtes Emploi, ou par le recensement quand les pays ne disposent pas, comme la France, de données administratives (pas de registre de population et suppression des permis de séjour pour les ressortissants communautaires). Les flux d'immigration sont estimés par nationalité (incluant les migrations de retour des nationaux) et par pays de destination. Eurostat ne précise pas, en revanche, les flux d'émigration par pays pour les destinations hors d'Europe (ou les pays proches), mais les statistiques de l'OCDE (sur données nationales) permettent cette analyse. La variété des sources mobilisées rend les estimations de flux bruts variables d'un pays à l'autre, celles-ci souffrant d'un biais de sous-estimation (défaut d'enregistrement dans les registres de population, faible taux de réponse aux questions sur la date d'entrée sur le territoire dans les enquêtes, etc.). Les statistiques de flux entrants et sortants enregistrent des flux bruts (hors décès, retour, acquisition de nationalité) qui méritent d'être comparés aux flux nets (estimés par la variation des stocks) qui ont l'avantage de la cohérence et l'exhaustivité des sources mobilisées (recensement).

Pour les données sur le marché du travail, la seule source comparable disponible pour les années les plus récentes est constituée par les Labour Force Surveys (enquêtes Emploi harmonisées européennes), exploitées régulièrement par les ESSQR (*EU Employment and Social Situation Quarterly Review*) de la Commission européenne : elles permettent d'isoler les personnes actives (en emploi ou au chômage) en fonction de leur nationalité et de la date de leur entrée sur le territoire. Ces enquêtes déclaratives ont, selon les pays européens, des échantillons parfois trop réduits pour permettre une désagrégation géographique, en particulier dans les pays où les résidents communautaires sont proportionnellement peu nombreux, et méritent d'être comparées aux données de stocks.

Mots clés :
Migrations, mobilité, Europe, ajustement,
marché du travail.

DERNIÈRES PUBLICATIONS À CONSULTER

www.strategie.gouv.fr (rubrique publications)

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



CommissariatStrategieProspective



@Strategie_Gouv

La *Note d'analyse* est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général à la stratégie et à la prospective. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs.

Directeur de la publication :
Jean Pisani-Ferry,
commissaire général

Directrice de la rédaction :
Selma Mahfouz,
commissaire générale adjointe

Secrétaires de rédaction :
Delphine Gorges,
Valérie Senné

Impression :
Commissariat général
à la stratégie et à la prospective

Dépôt légal :
janvier 2015 - N° ISSN 1760-5733

Contact presse :
Jean-Michel Roullé,
responsable du service
Édition-Communication
01 42 75 61 37
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



FRANCE STRATÉGIE



France Stratégie est une institution rattachée au Premier ministre. Organisme de concertation et de réflexion, son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.